



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

5 novembre 2025, 12h à 13h30

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Sujet	
1	Ouverture de l'assemblée
2	Adoption de l'ordre du jour
3	Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024
<b>PRÉSIDENTE &amp; DIRECTIONS DE L'ORDRE</b>	
4	Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice 2024-2025
5	Rapport du comité de direction sur l'exercice 2024-2025
6	Rapport de la direction du fonds d'assurance sur l'exercice 2024-2025
7	Présentation des états financiers au 31 mars 2025
8	Prévisions budgétaires 2026-2027
<b>SECRETARIAT</b>	
9	COTISATION POUR L'EXERCICE 2026-2027 9.1. Rapport du secrétaire au sujet de la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du <i>Code des professions</i> 9.2. Consultation des membres de l'assemblée
10	Résultat des élections et composition du conseil d'administration
11	APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEUR·TRICE·S ÉLU·E·S POUR L'EXERCICE 2026-2027 11.1. Rémunération de la présidence 11.2. Rémunération des administrateur·trice·s élu·e·s
12	Nomination des auditeurs pour l'exercice 2026-2027
13	<b>QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE</b>
14	<b>Levée de séance</b>



## Article 3.0 : Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

**Responsable :** Jean-Pierre Dumont, directeur des affaires juridiques et secrétaire

**Annexe 1 :** PV AGA 2024

**Action :** Décision

### Mise en contexte

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 est déposé pour adoption.

### Projet de résolution

Sur proposition dûment appuyée et adoptée;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre tenue le 31 octobre 2024.



## Article 7.0 : Présentation des états financiers au 31 mars 2025

**Responsable :** Sébastien Desparois, directeur général

**Annexe 2 :** Rapport annuel 2024-2025

**Action :** Information

---

### Mise en contexte

Le représentant de l'auditeur de l'Ordre, Mallette, présentera les états financiers audités. Vous pouvez les consulter dans le rapport annuel 2024-2025, pages 108 à 128.

## Article 8.0 : Projections financières 2026-2027

<b>Responsable :</b>	Sébastien Desparois, directeur général
<b>Annexe 3 :</b>	Projections financières pour l'exercice 2026-2027
<b>Action :</b>	Information

### Mise en contexte

Le *Code des professions* exige que l'Ordre communique les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027.

Vous trouverez ci-joint les prévisions budgétaires 2026-2027 préparées par le comité d'audit de l'OAQ. Ces prévisions sont basées sur un montant de cotisation annuelle qui serait de 1 259,91 \$ avant taxes (2,5 % d'augmentation).

Afin de préparer ces prévisions, le comité d'audit a pris en considération les projets de l'Ordre pour l'année 2026-2027, ainsi que les ressources nécessaires au bon accomplissement de sa mission de protection du public.

Le comité d'audit rappelle que ce projet est préparé en fonction des données disponibles au moment de sa préparation. Le comité d'audit estime que l'Ordre peut répondre à ses objectifs organisationnels avec cette augmentation de la cotisation annuelle.

Le budget détaillé 2026-2027 sera adopté par le conseil d'administration à l'hiver 2026.



## Article 09 : Consultation sur la cotisation pour l'année financière 2026-2027

**Responsable :** Jean-Pierre Dumont, directeur des affaires juridiques et secrétaire

**Action :** Consultation

### Mise en contexte

Conformément à l'article 85.1 du *Code des professions* :

« Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1, et, le cas échéant, de toute cotisation supplémentaire ou spéciale que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux, établies notamment en fonction des activités professionnelles exercées, de même que la date avant laquelle ces cotisations doivent être versées. »

### Recommandation

À sa rencontre du 10 septembre dernier, le comité d'audit a analysé les prévisions budgétaires 2026-2027 pour l'Ordre pour des fins de fixation de la cotisation professionnelle pour ce même exercice.

Compte tenu des projections financières présentées en appui, il est proposé de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2026-2027 à **1 259,91\$** avant taxes (excluant la cotisation spéciale à Architecture sans frontières Québec et la contribution à l'Office des professions), soit une augmentation de 2,5%.

Ce montant de cotisation permettra à l'Ordre de prévoir les ressources financières nécessaires aux opérations courantes et à la mise en œuvre du plan d'action pour l'exercice 2026-2027.

La communication aux membres au sujet de la cotisation annuelle 2026-2027 est faite en même temps que l'avis de convocation à l'assemblée générale 2025 et de la transmission des documents pertinents à cette assemblée.

Les membres de l'OAQ sont invités à transmettre leurs commentaires sur le projet de cotisation 2026-2027 par courriel à l'adresse [secretaire@oaq.com](mailto:secretaire@oaq.com), au plus tard le **4 novembre 2025, 16h**.

Au cours de l'assemblée générale annuelle, un rapport relatif à cette consultation sera présenté, suivi d'une consultation des membres présents aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2026-2027.

Après quoi, le conseil d'administration pourra procéder à l'adoption de la cotisation annuelle 2026-2027.



## Article 11.0 : Approbation de la rémunération des administrateur·trice·s élu·e·s pour l'année financière 2026-2027

**Responsable :** Jean-Pierre Dumont, directeur des affaires juridiques et secrétaire

**Action :** Décision

### Mise en contexte

L'OAQ reconnaît l'implication et l'investissement en temps des membres du conseil d'administration, ainsi que le niveau de responsabilité rattaché à leur fonction.

### 11.1 Rémunération de la présidence

La rémunération de la présidence tient compte de la proportion de temps que l'on s'attend à ce que le ou la titulaire consacre à ce rôle (1 000 heures par année), et notamment sa participation à l'ensemble des réunions du conseil d'administration et des comités que la fonction implique.

Cette rémunération serait effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

	Rémunération actuelle 2025-2026	Rémunération proposée 2026-2027
Rémunération annuelle (basée sur un taux horaire de 125 \$)	107 160 \$	125 000 \$

### Projet de résolution

Sur proposition dûment appuyée et adoptée;

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération de la présidence telle que proposée; à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

## 11.2 Rémunération des administrateur·trice·s élu·e·s

Comme présenté dans les projections financières 2026-2027, il est proposé d'actualiser la rémunération des administrateur·trice·s élu·e·s et nommé·e·s en appliquant une majoration de 2,5 % aux jetons de présence actuels arrondis au 5 \$ le plus proche. Le taux de 2,5% correspond au taux d'augmentation proposé pour la cotisation annuelle.

Cette rémunération serait effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

### Jetons de présence

#### Séance du Conseil d'administration

	Jeton actuel 2025-2026	Jeton proposé 2026-2027
Plus de 3 heures	685 \$	700 \$
Entre 1,5 et 3 heures	340 \$	350 \$
1,5 heure ou moins	170 \$	175 \$

#### Séance d'un comité

	Jeton actuel 2025-2026	Jeton proposé 2026-2027	
<b>Membre architecte, membre nommé, candidat à la profession</b>	Plus de 3 heures	570 \$	585 \$
	Entre 1,5 et 3 heures	285 \$	290 \$
	1,5 heure ou moins	145 \$	150 \$
<b>Membre non-architecte</b>	Plus de 3 heures	745 \$	765 \$
	Entre 1,5 et 3 heures	370 \$	380 \$
	1,5 heure ou moins	190 \$	190 \$

### Projet de résolution

Sur proposition dûment appuyée et adoptée;

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération des administrateur·trice·s élu·e·s telle que proposée; à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

## Article 12.0 : Nomination des auditeurs pour l'exercice financier annuel se terminant le 31 mars 2027

**Responsable :** Jean-Pierre Dumont, directeur des affaires juridiques et secrétaire

**Action :** Information

### Mise en contexte

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2024, la reconduction du mandat de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'Ordre a été approuvée pour les exercices financiers annuels se terminant les 31 mars 2025, 2026 et 2027.

La prochaine nomination des auditeurs externes de l'Ordre est prévue à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.